

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 12 janvier 2021</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 0 Absents : 5 Pouvoirs : 1 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 01/2021</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 12 janvier à <b>dix-huit heures</b>, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 janvier 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Carine DUVERNOIS, Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bernard THIBOUD à Paul RANNARD</p> <p><b>Absents :</b> Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ est désignée secrétaire de séance</p>

Envoyé en préfecture le 21/01/2021  
Reçu en préfecture le 21/01/2021  
Affiché le   
ID : 074-200070852-20210112-CC\_01\_2021-DE

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Remplacement d'un membre de la commission intercommunale « Environnement »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu les statuts de la CC Usses et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 10 mars 2020,  
Vu la délibération n°CC 89/2020 du 23 juillet 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales,  
Vu la délibération n°CC 148/2020 du 13 octobre 2020 portant composition des commissions thématiques intercommunales,  
Vu la délibération n° DEL20201001 de la Commune de Frangy en date du 17/12/2020.

Considérant que les commissions thématiques intercommunales ont été créés par délibération du 23 juillet et que leur composition a été arrêtée le 13 octobre 2020.  
Considérant qu'il convient de modifier un membre proposé par la Commune de Frangy.

Le Vice-président propose de modifier la commission thématique intercommunale « Environnement » par le délégué dont le nom et la commission proposée figurent en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la modification à la composition des commissions intercommunales tel qu'annexé à la présente délibération

**NOTIFIE** cette délibération à l'ensemble des communes membres

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*